

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008  
Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-6610  
Séance du vendredi 23 mai 2008

### **SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX STATIONS D'EPURATION (SATESE)**

#### **Convention avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au titre de sa participation aux frais de fonctionnement du SATESE pour 2008**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I - 6e/02 du Conseil Général des 13 et 14 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 Eau (C01),
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président à signer la convention jointe au rapport.

L'imputation de cette recette, à hauteur maximale de 64 900 €, sera le chapitre 75 - nature 7588 - fonction 70.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER